

ERONCES

# ÉNONCE

## Les données de base de la période de référence

Salaire mensuel de base	3 500,00 €
Total des salaires <u>bruts</u>	48 000,00 €
heures supplémentaires	1 620,00 €
Absences convenance personnelle un mois complet 4 semaines et 3 jours	- 3 400,00 €
Prime d'ancienneté sur salaire de base sous déduction des absences	1 020,00 €
Treizième mois	3 400,00 €
Prime de bilan attribuée à tous les salariés	600,00 €
Prime de productivité individuelle	800,00 €
Avantage en nature dont le salarié bénéficie durant ses congés 100 € / mois	1 200,00 €

## Les données de base du mois précédent

Salaire de base	3 500,00 €
Prime d'ancienneté	105,00 €
Avantage en nature	100,00 €

Prise de congés du lundi 15 au 26 juillet

Calculez le salaire brut du mois de juillet

# ÉNONCE 2



## Les données de base de la période de référence

Salaire mensuel de base	2 100,00 €
Total des salaires <b>de base de la période du 1/6/n-1 au 31/5 n</b>	25 200,00 €
Primes de rendement individuel	2 725,00 €
Treizième mois	2 100,00 €

## Les données de base après la période de référence

Salaire de base à partir du 1/6/N	2 150,00 €
-----------------------------------	------------

## La pratique dans l'entreprise

Mode de calcul des indemnités et absences de congés	En jours ouvrables
Décompte d'un mois en jours ouvrables	26 jours moyens
13 <sup>ème</sup> mois sur la base du dernier salaire de base	Au prorata des mois complets de présence

## Le salarié

Départ du salarié sur démission et après préavis	Mercredi 7 septembre
Prise de congés en année N	Du lundi 1/8
Retour de congés	Lundi 22 /8
Indemnisation versée au titre des congés pris	1 405,73 €

Calculez le salaire brut du mois de septembre

**CORRIGES**

# CORRECTION 1

## Règle du dixième

		Déduire
Total des salaires bruts	48 000,00 €	
heures supplémentaires	1 620,00 €	
Absences convenance personnelle un mois complet 4 semaines et 3 jours	- 3 400,00 €	
Prime d'ancienneté sur 3% salaire de base sous déduction des absences	1 020,00 €	
Treizième mois	3 400,00 €	- 3 400,00 €
Prime de bilan attribuée à tous les salariés	600,00 €	- 600,00 €
Prime de productivité individuelle	800,00 €	
Avantage en nature dont le salarié bénéficie durant ses congés 100 € / mois	1 200,00 €	- 1 200,00 €
A déduire		5 200,00 €
Assiette de calcul 48 000 - 5 200	42 800,00 €	

# CORRECTION 1

## Calcul de l'indemnité par la règle du dixième

Nombre de semaines sur 12 mois		52 semaines
Absences convenance personnelle	4 semaines et 3 jours	4,50 semaines
Nombre de semaines	$52 - 4,50$	47,50 semaines
Groupe de 4 semaines	$47,50 / 4$	11,875
Droit à congés	$11,875 * 2,5$	30 jours
Indemnités de congés par journée ouvrable	$42\,800 / 10 / 30$	142,67 €
Prise de congés en journée ouvrable	2 semaines * 6 jours	12 jours
Indemnité de congé	$142,67 \text{ €} * 12 \text{ jours}$	1 712,04 €

# CORRECTION 1

## Règle du maintien

Salaire de base	3 500,00 €
Prime d'ancienneté	105,00 €
Nombre de jours ouvrables du mois en cours : (4 semaines * 6 jours) + 3 jours	27
Retenue par jour ouvrable : 3 500 / 27 jours	129,63 €
L'indemnisation est inférieure à celle calculée précédemment	

## Salaire du mois d'aout

Salaire de base		3 500,00 €
Retenue pour absences	12 jours * 129,63 €	1 555,56 €
Indemnité de congé	142,67 € * 12 jours	1 712,04 €
Prime d'ancienneté	(3 500,00 - 1 555,56) * 3%	58,33 €
Avantage en nature		100,00 €
Salaire brut	3 500,00 - 1 555,56 + 1 712,04 + 58,33 + 100	3 814,81 €

# CORRECTION 2

## Règle du dixième

Période du 1/6/N-1 au 31/5/N	Calculs	Montants
Total des salaires de base		25 200,00 €
Primes de rendement		2 725,00 €
Treizième mois		Exclue
Assiette règle du dixième	$25\ 200 + 2\ 725,00$	27 925,00 €
Indemnité sur 30 jours	$27\ 925 / 10$	2 792,50 €
Indemnité sur une journée	$2\ 792,50 / 30$	93,08 €

## Règle du maintien

Période du 1/6/N-1 au 31/5/N	Calculs	Montants
Salaire de base du mois d'août		2 150,00 €
Indemnité sur une journée	$2\ 150 / 26$	82,69 €

## Indemnité de congés et retenues sur salaires

Période du 1/6/N-1 au 31/5/N	Calculs	Montants
Jours de congés pris	$(3s * 6j) - 15$ août férié	17 jours
Retenues sur salaires	$17$ jours * 82,69 €	1 405,73 €
Solde de congés à percevoir selon la règle du 1/10	$2\ 792,50 - 1\ 405,73$	1 386,77 €
Solde de congés à percevoir selon la règle du maintien	$30 - 17$ soit $13 * 82,69$	1 074,97 €

# CORRECTION 2

## Règle du dixième

Période du 1/6/N au 7/9/N	Calculs	Montants
Nombre de jours de travail du 1/9 au 7 septembre	Jeudi 1, vendredi 2, lundi 5, mardi 6 et mercredi 7	5 jours
Nombre de jours ouvrés en septembre	4 semaines * 5 et 2 jours	22 jours
Salaire d'une journée ouvrée	2 150 / 22	97,73 €
Salaire de présence du 1 au 7	97,73 * 5	488,65 €
Assiette cp selon règle du dixième	(3 mois * 2 150) + 488,65	6 938,65 €
Indemnité selon la règle du dixième	6 938,65 / 10	693,87 €

## Règle du maintien

Période du 1/6/N au 7/9/N	Calculs	Montants
Salaire de base du mois de septembre		2 150,00 €
Indemnité sur une journée	2 150 / 26	82,69 €
Nombre de jours sur période du 1/6 au 7/9/N	Juin 30 + juillet 31 + aout 31 + septembre 7	99 jours
Nombre de semaines	99 / 7 j	14,1429
Nombre de mois	14,1429 / 4	3,5357
Nombre de jours de congés	3,5357 * 2,5 jours	8,84
En arrondissant		9 jours
<b>Indemnité</b>	<b>9 jours * 82,69</b>	<b>744,21 €</b>

I

# Application 2 salaire de septembre

Le salarié a pris 17 jours sur la période de référence du 1/6/N-1 au 31/5/N.

Il lui reste donc un solde de congés de 13 journées à rémunérer selon la règle du maintien de salaire qui est pour cette période plus favorable que celle du dixième

Salaire de présence		488,69 €
13ème mois au prorata	$2\,150 * 8 \text{ mois} / 12$	1 433,33 €
Régularisation sur congés pris	Aucune car la règle du maintien s'est appliquée	
Indemnité de congés sur la période du 1/6 au 7/9/N	9 jours à 82,69 €	744,21 €
Solde de congés à percevoir selon la règle du dixième	$2\,792,50 - 1\,405,73$	1 386,77 €
Salaire brut		4 053,00 €